

Communiqué de presse

Montpellier, le 13 juillet 2021

La chambre régionale des comptes Occitanie a contrôlé le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays du sud toulousain (Haute-Garonne)

La chambre régionale des comptes Occitanie a contrôlé les comptes et la gestion du syndicat mixte du Pays du sud toulousain, transformé en PETR le 1^{er} janvier 2015, pour les exercices 2014 et suivants, dans le cadre d'une enquête nationale sur ces établissements publics.

Ce PETR, qui regroupe 3 communautés de communes, soit un ensemble de 99 communes pour une population de près de 100 000 habitants, fédère des territoires qui ne présentent pas d'unité historique ni géographique spontanée. Il constitue un « entre deux » entre le tissu urbain de la métropole toulousaine et du muretain au nord et l'espace rural et montagnard du Comminges au sud.

Historiquement, le PETR s'est positionné comme l'acteur essentiel de la transition écologique et énergétique, comme le porteur du schéma de cohérence territoriale (SCoT), ainsi que d'un plan de mobilité rurale.

Les constats de la chambre sont que la plus-value du PETR et sa pérennité dépendront de la volonté des différents partenaires institutionnels et financeurs de lui conférer les leviers pour mettre en œuvre un projet de territoire complet et cohérent.

En effet, il est aujourd'hui contraint, pour l'aménagement spatial du territoire, par les règles imposées au niveau d'un espace bien plus vaste portées par une instance de réflexion élargie dénommée « Interscot du grand bassin toulousain ». La loi du 24 décembre 2019 lui a également fait perdre sa primauté en matière de mobilité. Enfin, alors que son engagement dans le programme européen Leader en faveur du développement rural n'a pas encore fait ses preuves, il est concurrencé en matière d'ingénierie financière par le département. Si la région a fait du pays puis du PETR le partenaire privilégié de ses politiques de contractualisation dans un paysage institutionnel émiétté, elle ne lui garantit pas l'exclusivité. Par ailleurs, les mécanismes aujourd'hui déployés ne permettent pas au PETR de disposer sur son territoire d'une visibilité sur l'intégralité des projets financés au moyen de contrats conclus entre les autres niveaux de collectivités.

Contacts presse : Didier Gory

didier.gory@crtc.ccomptes.fr ■ T +33 4 67 20 73 28 ■  [@crococcitanie](https://twitter.com/crcoccitanie)